Informations de base

1996/0213(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure caduque ou retirée
Amélioration de l'efficacité des structures de l'agriculture **Subject** 3.10.01 Exploitations agricoles et agriculteurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	FUNK Honor (PPE)	03/09/1996

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	KATIFORIS Giorgos (PSE)	20/03/1997

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	1959	1996-10-28
Agriculture et pêche	1946	1996-09-17

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/07/1996	Publication de la proposition législative	COM(1996)0422	Résumé
04/09/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/09/1996	Débat au Conseil		Résumé
28/10/1996	Débat au Conseil		
21/05/1997	Vote en commission		Résumé
21/05/1997	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0176/1997	
05/02/1998	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/0213(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 170 Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	AGRI/4/08143

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0176/1997 JO C 200 30.06.1997, p. 0003	21/05/1997	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0310/1997 JO C 200 30.06.1997, p. 0094-0130	12/06/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1996)0422	30/07/1996	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Amélioration de l'efficacité des structures de l'agriculture

1996/0213(CNS) - 30/07/1996 - Document de base législatif

OBJECTIF : étant donné la gravité de la situation du marché de la viande bovine, la proposition vise à la modification des conditions d'éligibilité pour l'octroi des aides aux investissements et pour l'installation des jeunes agriculteurs dans le secteur de la viande bovine, ainsi que les indemnités compensatoires pour les zones défavorisées visées à la directive 75/268/CEE. CONTENU : il est proposé d'accompagner les mesures de rééquilibrage dans le domaine des marchés par des mesures correspondantes dans le domaine des mesures structurelles prévues dans le Règlement 2328/91/CEE, notamment la redéfinition des conditions d'éligibilité pour les aides aux investissements dans le secteur de la production bovine, l'application des mêmes conditions aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs et la réduction de la densité maximale pour l'octroi des indemnités compensatoires à 1,2 UGB/ha afin de mieux cibler les indemnités aux seules exploitations extensives.

Amélioration de l'efficacité des structures de l'agriculture

1996/0213(CNS) - 12/06/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Honor FUNK (PPE, D), le Parlement européen a rejeté la proposition de modification du règlement 2328/91/CEE sur l'amélioration de l'efficacité des structures de l'agriculture.

Amélioration de l'efficacité des structures de l'agriculture

1996/0213(CNS) - 17/09/1996

Dans l'attente de l'avis du Parlement européen, le Conseil a procédé à un premier débat en la matière, sur la base du travail préparatoire du Comité Spécial Agriculture. Les débats du Conseil ont fait apparaître une large divergence de vues sur chacune des propositions de la Commission: Cependant, il a été possible également de constater certains points d'accord ou des convergences de positions. Ainsi : - un accord existe sur la nécessité de relever les plafonds d'intervention à titre de mesure à court terme ; - il existe également un large appui sur la proposition concernant l'intervention pour les broutards ; - plusieurs délégations sont préoccupées par la proposition de la Commission relative à la réduction de l'aide pour les cultures arables et considèrent qu'en tout état de cause une telle réduction devrait être limitée dans le temps puisque le problème budgétaire l'est également ; - plusieurs États membres estiment que la proposition de la Commission visant à retarder le paiement des avances pour le secteur des oléagineux serait une mesure appropriée ; - un large accord existe également sur l'opportunité de mesures destinées à favoriser un accroissement de la consommation de viande bovine.